

PROCES-VERBAL DE SEANCE

COMMUNE DE
LAURE-MINERVOIS

N° PV : 5 / 2010

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix et le deux août, à dix huit heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Laure-Minervois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean LOUBAT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juillet 2010

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jean LOUBAT	X				
Emile RAGGINI	X				
André CARBONNEL	X				
Geneviève FOURNIL	X				
Guillaume BOU		X			
Christian CAMPOY	X				
Marc LLANAS	X				
Ginette NAVARRO	X				
Nicole GIORGINO		X	Marc LLANAS	X	
Géraldine GAY	X				
Julien BRIANC		X			
Stéphane ALLIER		X	Jean LOUBAT	X	
Bernard GRACIA		X	Ginette NAVARRO	X	
Jean-François RUIZ		X			
Régis VIE			(démissionnaire)		
TOTAL	14	8	6	3	
Quorum:	8	oui	Nombre de voix:	11	

Mme Geneviève FOURNIL a été élu(e) secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Pour assister le secrétaire de séance, le Conseil Municipal a désigné M..... qui a accepté d'assurer cette fonction sans participer aux débats.

Sur demande de Monsieur le Maire, il est donné lecture par le secrétaire de séance du procès-verbal de la séance précédente. Après mise aux voix, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1) PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de la séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

Le Conseil Municipal du 26 décembre 2005 n'a pu se tenir faute de quorum et a été reporté à cette séance. Il délibère donc ce jour valablement sans condition de quorum, à la majorité absolue des suffrages exprimés conformément aux dispositions des articles L2121-17 et L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2) COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des diverses décisions qu'il a été amené à prendre en exécution des délibérations prises par l'assemblée et devenues exécutoires, notamment :

-
 -
 -
- } (cf. détails en fin de document)

Il fait également le point sur les dégâts causés par la tempête de la fin de semaine et sur la situation de certains foyers encore privés d'électricité.

La préfecture a été informée de ce premier bilan.

3) AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Sur rapport de Monsieur le Maire, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

• FINANCES :

1. Décision modificative n° 1 au budget principal de la commune.
2. Décision modificative n° 1 au budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement.

• QUESTIONS DIVERSES :

1. Rapport des groupes de travail.

4) DECISIONS

OBJET : EXERCICE 2010 – M14 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par les budgets primitif et supplémentaire sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement de ces budgets, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le conseil municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif.

Il rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget de la commune jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Des crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il demande à l'assemblée de bien vouloir effectuer les ajustements de crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune qui n'avaient pu être intégrées dans les budgets prévisionnels précédents,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution des présentes dispositions financières.

BUDGET GENERAL

Libellés	Articles	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Rappel des décisions du Budget Primitif		1 171 103,95 €	1 171 103,95 €	739 566,20 €	739 566,20 €
Rappel des décisions modificatives					
Décision modificative du	02/08/2010	51 619,33 €	51 619,33 €	57 156,71 €	57 156,71 €
Acquisition matériel (vélos - EN)	60632	339,20			
Assurances	616				
Remboursement prime assurance	619				
Personnel extérieur (Assoc. Entraide)	6218	5000,00			
Indemnité Comptable	6225				
Honoraires	6226				
Indemnité, Cotisation solidarité personnel	6228				
Annonces insertions	6231				
Publication (Plan ville)	6237				
Transports biens collectifs	624				
Frais déplacements agents territoriaux	6251				
Frais de garderie Forêt communale	6282	242,40			
Autres services extérieurs ®	6288	-13716,51			
cotisations CDG + CNFPT	6336	10,47			
solidarité autonomie	6338				
taxes foncières	63512				
personnel titulaire	6411	324,92			
personnel non titulaire	6413	177,50			
emplois insertion	64168	24,22			
remboursement / rémunérations	6419		13,78		
cotisations URSSAF	6451	73,75			
cotisations caisses retraites	6453	93,91			
cotisations ASSEDIC	6454	3,69			
primes assurance personnel	6455	18,13			
cotisations AHMT + COSPCI	6458	9,80			
remboursement / charges sécurité sociales	6459				
médecine du travail	6475				
autres charges (capital-décès)	6478				
remboursement charges sociales (Groupama)	6479				
Autres charges de personnel (GUSO)	648	201,77			
indemnités Elus	6531	52,48			
cotisations élus	6533	1,89			
cotisation FAEFM	65372	0,05			
cotisations organismes regroupement:					
> S.I.C	6554-022				
> S.I.A.H.B.A.D	6554	104,95			
> reversement aide cantine à CLAE	6554				
subventions associations:					
> Club bouliste lauranais	6574	500,00			
> Croix Rouge	6574				
> Coopérative scolaire	6574				
> Ecole cyclisme Villemoustausou	6574				
charges diverses: cotisations AMA	658				
intérêts des emprunts (PIBOR, CRCAM)	6611				
concours opération façades:					

> Cazanave Juliette	6745			
Subventions exceptionnelles (Var)	6748	1000,00		
charges exceptionnelles (Ctx)	678			
dotation pour perte de créance (loyers.....)	6815			
Coupes de bois	7022			
concessions cimetièr	70311			
droits stationnements	70321			
redevance DP par EDF	70323			
redevance "Points Verts" CRCAM	70388			
publications	70688			
contributions directes	7311			
droits de place	7336			
autres taxes: remboursement T.F 2006	7338			
droits de mutation	7381			
compensation T.P.U	73961			
dotation nationale de péréquation	74127			
dotation pour frais élection	74718		252,66	
compensation pertes bases TP	74833			
dotation frais demandes CNI et passeports	74833		428,00	
revenus des immeubles	752		2282,50	
redevance R2 / EDF	757		-163,14	
produits divers de gestion courante	758			
parts sociales / CRCAM	768		8,99	
dons et libéralités	7713			
recouvrements de sinistres	7718		48796,54	
produits exceptionnels divers	7788			
prêts / CRCAM	1641			
F.C.T.V.A	10222			
rénovation bâtiments communaux	2313-041			800,00
restauration église	2313-042			34656,71
matériels-mobiliers communaux	21578-043			2500,00
éclairage public	21538-050			2200,00
matériels-mobiliers communaux	2184-043			500,00
salle polyvalente	2313-031			11500,00
création site internet	205-016			
travaux boucherie	2313-027			5000,00
acquisitions foncières	2111-015			
immobilisations incorporelles en cours ®	232			
Opérations d'ordre et de régularisation				
Régularisation :	0,24			
	675			
	676			
	775			
	776			
	192			
	2182			
Régularisation soldes d'exécution,,,,,,,,,,,,,:				
Virement de la S.F	0,21			57156,71
Virement à la S.I total	0,23	57156,71		
Résultats de clôture				
Excédent global de clôture				

OBJET : EXERCICE 2010 – M49 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que lorsque dans le cours de l'année, les crédits ouverts par les budgets primitif et supplémentaire sont reconnus insuffisants ou lorsqu'il doit être pourvu à des dépenses non prévues lors de l'établissement de ces budgets, des crédits supplémentaires peuvent être fournis par des décisions modificatives votées par le conseil municipal dans les mêmes conditions que le budget primitif.

Il rappelle que des modifications peuvent être apportées au budget de la commune jusqu'au terme de l'exercice auquel il s'applique.

Des crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il demande à l'assemblée de bien vouloir effectuer les ajustements de crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	11 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

et à la majorité des membres présents et représentés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et L2312-2,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des modifications de crédits pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune qui n'avaient pu être intégrées dans les budgets prévisionnels précédents,

ADOpte la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-après,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte relatif à l'exécution des présentes dispositions financières.

QUESTIONS DIVERSES

Une communication a été faite sur des affaires en cours et les suggestions suivantes:

1. l'évocation des dossiers actuellement traités par les différents groupes de travail.
2. Foyer : le projet de construction d'une cuisine sera revu et corrigé en raison du rejet des plans précédents par l'Architecte de Bâtiments de France. Monsieur André CARBONNEL, 2^{ème} adjoint au maire est chargé de l'exécution de ce dossier.
3. l'évolution des travaux d'adduction en eau potable sur le hameau du Tinal d'Abrens : Ce chantier devrait pouvoir être réalisé pour un montant de 75000€ environ afin d'alimenter le hameau depuis Caunes-Minervois.
4. les dossiers relatifs au réseau des eaux usées et au schéma de distribution de l'eau potable sont à l'examen du bureau d'étude. Le nouveau règlement des subventions du Conseil Général lui a été transmis pour permettre l'élaboration d'un plan de financement cohérent des opérations. Une seconde relance a été faite, malgré tout, pour ne pas retarder l'inscription de ces projets au calendrier des aides qui pourraient nous être allouées par nos partenaires financiers.
5. Investissements 2010 : deux subventions viennent de nous être notifiées. Tout d'abord la D.R.A.C a accepté de contribuer aux travaux confortatifs de l'église pour un montant de 13166.00€ et ensuite le Conseil Général de l'Aude interviendra sur les travaux de réfection du foyer à hauteur de 6600.00€
6. le contrat définitif de l'emprunt de 200000€ souscrit auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Midi a été signé et un premier déblocage des fonds de 10% sera effectué prochainement. La première échéance trimestrielle est prévue pour janvier 2011.
7. l'actualisation du site internet de la commune nécessite la participation des conseillers municipaux à une séance-photos qui pourrait avoir lieu lors de la prochaine séance du conseil municipal vers la mi-septembre.
8. la mise en place de l'antenne relais d'S.F.R requiert une visite de chantier qui sera organisée le 23 août prochain.
9. L'Office National des Forêts a procédé à un débroussaillage aux abords de la route de Gazel. Il y a lieu de reprendre contact avec Monsieur BARTHES, technicien ONF pour lui faire part des observations que certains élus ont relevé sur le terrain.
10. Insécurité : Monsieur le maire a communiqué aux membres présents le contenu d'une lettre qu'il a adressé au procureur de la république pour lui faire part de l'incompréhension de la population et de l'exaspération des victimes qui déplorent l'immobilisme apparent de nos institutions suite aux actes de vandalisme qui se sont produits récemment dans le village.
11. la commission des travaux préconise la construction d'une autre station de lavage.
12. suite au décès de Monsieur Antoine MANZANARES, sa famille serait susceptible de transmettre à la commune l'ensemble de ses archives que ce Lauranais de longue date avait réalisé sur la vie du village. Ces documents ont été conservés sur des vidéocassettes ou d'autres supports d'enregistrement. Un visionnage préalable permettrait d'envisager l'organisation d'une soirée souvenir sur le thème des événements marquants de la commune.
13. une autorisation temporaire sera donnée au club de Volley-ball de Béziers pour utiliser le terrain de sport et les vestiaires durant les journées des 4 et 5 septembre 2010.

- Le Maire **PROPOSERA** aux services du contrôle de légalité de bien vouloir viser les présentes délibérations.
- Le présent document fera, en outre, l'objet d'un affichage en mairie et une copie sera adressée aux membres du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 45 minutes.
Suivent les signatures des membres présents.

COMMUNE DE LAURE-MINERVOIS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du
2 août 2010

Numéros d'ordre des délibérations prises:			
du n°	27	au n°	28

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Rang	Nom & prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signatures
1	Jean LOUBAT Maire		
2	Emile RAGGINI 1 ^{er} Adjoint		
3	André CARBONNEL 2 ^{ème} Adjoint		
4	Geneviève FOURNIL 3 ^{ème} Adjoint		
5	Guillaume BOU Conseiller Municipal		
6	Christian CAMPOY Conseiller Municipal		
7	Marc LLANAS Conseiller Municipal		
8	Ginette NAVARRO Conseillère Municipale		
9	Nicole GIORGINO Conseillère Municipale	Marc LLANAS	
10	Géraldine GAY Conseillère Municipale		
11	Julien BRIANC Conseiller Municipal		
12	Stéphane ALLIER Conseiller Municipal	Jean LOUBAT	
13	Bernard GRACIA Conseiller Municipal	Ginette NAVARRO	
14	Jean-François RUIZ Conseiller Municipal		
15	Régis VIE Conseiller Municipal	Ø	(démissionnaire)

La signature de ce document par les membres présents interviendra en début de la prochaine séance du conseil municipal pour valoir approbation de la rédaction de ce procès-verbal.

